



Bulletin Officiel

N° 3746 Mardi 14 Decembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 2

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'AGE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 3

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE 4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN BANK – ATB - 5-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3^{ème} Etage, Monptlaisir, 1073 Tunis

Projet des résolutions de la société Carthage Cement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 Décembre 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

Faisant suite à l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la Société Carthage Cement et afin d'accomplir l'engagement pris en charge dans le Prospectus présenté lors de l'introduction en Bourse, l'Assemblée entérine la désignation de Mr..... et Mr..... en qualité d'administrateur représentant les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF.

Le Bureau rappelle que les actionnaires majoritaires et ceux détenant des actions antérieures à l'OPF doivent s'abstenir de voter.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

De même dans le cadre de l'introduction de la société Carthage Cement en bourse et conformément à l'Article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales, L'Assemblée Générale, examine la proposition de nommer Mr / le Cabinet en tant que deuxième commissaire aux comptes de la société Carthage Cement et décide d'entériner ladite désignation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3^{ème} Etage, Monptlaisir, 1073 Tunis

Projet des résolutions de la société Carthage Cement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 16 Décembre 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital social de la société CARTHAGE CEMENT d'un montant de Deux Millions Sept Cent Quarante trois Mille neuf cent quarante Dinars (2 743 940 dinars) pour le porter de Cent quarante deux millions six cent quatre-vingt mille et soixante dinars (142 680 060 dinars) à cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille dinars (145 424 000 dinars) et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de 2 743 940 Dinars et l'émission de 2 743 940 actions nouvelles gratuites de nominal Un Dinars (1 Dinars), à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droit d'attribution en bourse à partir du 20 Décembre 2010 à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour 52 actions anciennes ;

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2010.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis – Tunisie.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté -1002 TUNIS BELVEDERE

Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Mercredi 29 décembre 2010**, à partir de **10 heures** à la « **MAISON DE L'ENTREPRISE**» Siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Avenue principale Les Berges du Lac **-1053 Tunis-** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la fusion.
- 2- Lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.
- 3- Approbation du projet de fusion par absorption de UBCI Leasing, Med Finances, Union Immobilière et Asset Management par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.
- 4- Augmentation de capital suite à la fusion par absorption.
- 5- Mise à jour des statuts.
- 6- Approbation du montant et de l'affectation de la prime de fusion.
- 7- Dissolution sans liquidation des sociétés absorbées à compter de la réalisation définitive de la fusion par absorption.
- 8- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

ARAB TUNISIAN BANK - ATB-

Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank réunie le 30/05/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 40 MDT, pour le porter de 60 MDT à 100 MDT (En deux tranches de 20 MDT chacune : la première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010). L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital. La première tranche de l'augmentation du capital de 20 MDT a été réalisée au cours de l'année 2008, et a porté le capital de 60 MDT à 80 MDT.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 30/05/2008, le Conseil d'Administration du 27/05/2010 a arrêté les conditions de la deuxième tranche de l'augmentation de capital d'un montant de 20MDT, pour le porter de 80 MDT à 100 MDT en deux opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 1 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15 000 000 DT par l'émission de 15 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 4,5 DT soit 1 DT de valeur nominale et 3,5 DT de prime d'émission, à raison de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour seize (16) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 20 MDT réparti comme suit :

- 15 MDT par souscription en numéraire et par émission de 15.000.000 actions nouvelles.
- 5 MDT par incorporation de réserves et par émission de 5.000.000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Le capital social sera augmenté de **15 MDT** par la création de **15.000.000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un **prix d'émission de 4,5DT**, soit **1DT de valeur nominale** et **3,5 DT de prime d'émission**.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison de **trois (3) actions nouvelles** pour **seize (16) actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 15.000.000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16/12/2010 au 30/12/2010 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 4,5 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 3,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale sous le N° 01-001-020-1192-0072-04-12.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **10/12/2010**.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'Arab Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions :

Montant :

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **5 MDT**, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de **5.000.000 actions nouvelles** à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 80.000.000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour seize (16) actions anciennes**.

Droit d'attribution :

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **16/12/2010**.

Jouissance des nouvelles actions :

Les actions nouvelles gratuites (5.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2011**.

But de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la banque et pour lui permettre de se conformer aux obligations des autorités de tutelle concernant les ratios spécifiques au secteur bancaire, notamment en matière de ratio de solvabilité et en prévision de l'entrée en application des normes relatives à Bale II.

En effet cette augmentation de capital a pour objectif :

- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (private banking, activités des marchés de capitaux ...).
- L'élargissement du réseau de la banque et l'augmentation de sa part de marché.

- Suite -

Renseignements généraux sur les titres émis :

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable :

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

Marché des titres :

Les actions de l'ATB sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégories qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 80.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/12/2010**, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 15.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 5.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **16/12/2010**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le **16/12/2010**.

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/12/2010 au 30/12/2010** inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600608» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600590» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 16/12/2010.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600624» durant la période de souscription préférentielle soit du 16/12/2010 au 30/12/2010 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600616» à partir du 16/12/2010.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0723** du **30 novembre 2010** et du document de référence « ATB 2010 » enregistré par le CMF en date du **30 novembre 2010** sous le n° **10-016**, est mis à la disposition du public auprès de l'ATB 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis-, de l'AFC intermédiaire en bourse 4, rue 7036 El Menzah IV, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site Internet de l'ATB : www.atb.com.tn.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 DECEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,870%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,875%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,878%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,882%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,885%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,891%	996,122
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,893%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,914%	1 012,379
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,951%	1 000,656
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,974%	1 028,674
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,993%	1 074,694
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,002%	1 103,137
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,024%	1 072,135
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,848
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,711
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,553
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,034
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,800

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	135,088	135,099		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,818	11,819		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,211	1,212		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,570	32,574		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,715	44,718		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	167,118	165,971		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	694,448	689,439		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	143,495	142,060		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	133,067	132,386		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,662	117,905		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,359	116,350		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	112,788	111,743		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,638	166,406		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	97,425	96,965		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 283,832	1 281,682		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 247,971	2 243,322		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	123,612	123,347		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	123,660	123,438		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 152,351	1 154,132		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	131,060	130,015		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,121	15,025		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 845,359	5 838,591		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 613,069	6 604,931		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,382	2,369		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,890	1,880		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,222	1,211		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
				Date de détachement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	108,014	108,026
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,321	104,331
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,917	104,929
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,804	102,834
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,621	103,633
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,924	106,938
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,724	103,736
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,779	103,790
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,921	103,933
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,819	105,826
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,723	102,737
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	104,115	104,126
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,865	103,877
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,355	106,365
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,979	105,989
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,496	102,506
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,772	102,782
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	104,164	104,174
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,266	102,276
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,989	105,999
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	104,004	104,015
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,549	102,560
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,408	104,419
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,598	104,608
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,840	101,848

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,520	10,521
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,863	103,874
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,903	101,973
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,298	75,863
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	159,009	157,437
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 592,578	1 577,713
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,090	113,798
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	119,088	118,654
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	97,275	96,561
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,635	16,581
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	282,218	280,741
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,884	52,362
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 298,795	2 285,381
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,399	79,869
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,838	58,589
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,201	103,780
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,312	114,628
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	111,957	111,056
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,741	11,715
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,767	12,725
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,839	16,741
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,462	17,350
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,539	12,469
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	133,017	131,969
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	134,277	133,336
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,770	128,170
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,053	20,864
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,472	102,838
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,445	107,875
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	153,571	151,077
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,501	10,421
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,490	124,899
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,799	117,430
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,698	185,002
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,583	162,264
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	140,075	140,040
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 965,310	10 890,119
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	197,024	195,162
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	110,321	109,596
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 470,133	1 459,494
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	108,825	108,269
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,128	109,422
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 528,601	10 482,801

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS